

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Communiqué de presse

Exercice intégral de l'option de sur-allocation

**Taille totale de l'offre à l'occasion de l'introduction en bourse
portée à 379,5 millions d'euros**

Nantes, le 9 juin 2016

Maisons du Monde annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son introduction en bourse, Goldman Sachs International, agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, a exercé l'option de surallocation en intégralité pour 49 499 988,00 millions d'euros des actions existantes supplémentaires, soit 2 911 764 actions existantes supplémentaires cédées par Magnolia (BC) Holdco S.à r.l. et Compagnie Marco Polo au prix de l'offre, soit 17,00 euros par action.

En conséquence, le nombre total d'actions de Maisons du Monde offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 22 323 528 actions, soit 49,3% du capital social de la Société, portant ainsi la taille de l'offre à 379,5 millions d'euros.

À l'issue de l'introduction en bourse et de l'exercice intégral de l'option de sur-allocation, la répartition du capital social de Maisons du Monde est la suivante :

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Actionnaires	Détenition après l'offre (après exercice de l'option de surallocation)	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Magnolia (BC) Holdco S.à r.l.	20 043 243	44,3%
Fondateur ⁽¹⁾	1 288 184	2,8%
Cadres Actionnaires	1 586 939	3,5%
<i>Sous-total</i>	22 918 366	50,7%
Public	22 323 528	49,3%
Total	45 241 894	100%

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Goldman Sachs International, en sa qualité d'agent stabilisateur, déclare qu'aucune opération de stabilisation n'a été réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de Maisons du Monde (Compartiment B, Code ISIN : FR0013153541, Code mnémonique : MDM).

La période de stabilisation qui a débuté le 26 mai 2016 s'est terminée aujourd'hui après la publication de ce communiqué de presse.

A propos de Maisons du Monde

Maisons du Monde est un créateur d'univers dans le secteur de l'aménagement de la maison, proposant des collections de meubles et des objets de décoration originaux et accessibles, déclinés en différents styles. Le Groupe développe son activité grâce à une approche omnicanale intégrée et complémentaire, s'appuyant sur son réseau international de magasins, ses sites internet, et ses catalogues.

Fondé en France en 1996, le Groupe a développé ses activités à travers l'Europe depuis 2003. Au 31 décembre 2015, les ventes du Groupe ont atteint 699 millions d'euros, et son EBITDA s'élève à 95 millions d'euros. Le Groupe exploite 262 magasins dans sept pays – France, Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Suisse et Luxembourg – et a généré 34 % de ses Ventes hors France au cours de l'exercice 2015. Le Groupe a par ailleurs réussi l'intégration d'une plateforme de commerce en ligne complète et complémentaire, dont le taux de croissance moyen annuel de ses Ventes a atteint 36 % de 2010 à 2015. Cette plateforme, disponible dans onze pays (les sept pays d'implantation de ses magasins ainsi que l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni, où le Groupe ne dispose que d'une présence en ligne), a réalisé 17% des Ventes consolidées du Groupe pour l'année 2015.

www.maisonsdumondeipo.com

⁽¹⁾ Compagnie Marco Polo S.A.S. et M. Xavier Marie.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Contact

Pour toute question liée à ce communiqué de presse ou à Maisons du Monde, veuillez contacter:

Havas Paris: Stéphanie Elbaz + 33 1 58 47 97 73 stephanie.elbaz@havasww.com

Le prospectus visé par l'AMF le 13 mai 2016 sous le numéro 16-179 (le « Prospectus »), composé du document de base en langue anglaise enregistré par l'AMF le 18 avril 2016 sous le numéro I.16-022 (le « Document de Base »), d'une actualisation du Document de Base en langue anglaise déposée par l'AMF le 13 mai 2016 sous le numéro D.16-0157-A01 et d'une note d'opération en langue anglaise (incluant le résumé du prospectus en langues anglaise et française) relative notamment aux modalités de l'offre (la « Note d'Opération »), est disponible sur les sites Internet de la Société (www.maisonsdumondeipo.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que, sans frais et sur simple demande, auprès de la Société.

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque présentés au chapitre 4 du Document de Base et au chapitre 2 de la Note d'Opération.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la Société ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de la Société peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes dans les Etats membres autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (la « authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.